

## Point de situation sur la Filière Psychothérapie Orientation Analyse Transactionnelle en Suisse

Mireille Binet, TSTA-P, co-présidente de l'IP-ASAT/IP-SGTA avec Maya Maeder

Cet article est construit de façon à être lu par des « non-initiés » ou des spécialistes du domaine ou de l'ASAT. Les non-initiés, intéressés à découvrir l'historique de la démarche et les institutions concernées, sont invités à commencer par le chapitre « **Pour tout savoir depuis le début ...** ». Les spécialistes, psychologues en formation et les psychothérapeutes, ou les anciens de l'ASAT-SR devraient s'y retrouver dès le début avec le paragraphe qui suit.

### Où en sommes-nous depuis l'Ordonnance (OPsy) de 2013?

Depuis l'édiction de la loi sur les professions de la psychologie en 2011 (LPsy - [www.admin.ch/opc/fr](http://www.admin.ch/opc/fr)) et la sortie de l'ordonnance en 2013 (OPsy - [www.admin.ch/opc/fr](http://www.admin.ch/opc/fr)), l'IP-ASAT/IP-SGTA (commission de l'ASAT faîtière) s'est inscrite dans la dynamique de l'ASP qui a proposé de rassembler les différentes approches de psychothérapie qui le souhaitent sous un même toit, sous le nom d'Instituts Partenaires (IP) associés sous l'intitulé « Concept Intégral ».

### Qu'est-ce que ce Concept Intégral ?

Sur son site, L'ASP décrit ainsi la **structure modulaire de la formation postgrade en psychothérapie selon le concept ASP Intégral** : la filière de formation postgrade selon le concept ASP Intégral est constituée de **modules génériques\*** (c-à-d communs à toutes les approches, regroupant tous les étudiants dans les mêmes cours) et des **modules spécifiques\*\*** à chaque méthode [cours thématiques spécialisés en AT, en ce qui nous concerne]. Judicieusement mis en place du point de vue méthodique-didactique, les cours se composent d'heures de contact (avec des enseignants) et d'études personnelles. Tous les modules satisfont aux standards de qualité exigés par la loi sur les professions de la psychologie LPsy.

\* **Contenu des modules génériques** : les modules génériques se composent de connaissances générales de métathéorie et de théorie de la psychothérapie. Tous les étudiants ayant choisi une filière de formation postgrade appartenant à ce concept doivent suivre ces modules. [Un pôle romand de l'ASP a pris en charge l'organisation de ces modules en langue française ; il regroupe les trois Instituts Partenaires romands (IP-ASAT francophone, OdeF, L'Atelier), sous la responsabilité de Bruno De Raemy].

\*\***Contenu des modules spécifiques à chaque méthode** : les modules spécifiques à chaque méthode se composent de contenus pertinents sur la métathéorie, la théorie et la pratique spécialisés dans la méthode psychothérapeutique de l'orientation choisie. Ceci comprend l'exercice de la méthode et, en cohérence avec la notion d'intégralité, la prise de conscience de soi ainsi que la supervision.

Pour découvrir la structure modulaire de la « **Filière de Formation Postgrade Psychothérapie en Analyse Transactionnelle** », voir [www.ip-sgta.ch](http://www.ip-sgta.ch) [www.ip-sgta.ch](http://www.ip-sgta.ch).

### Quelles ont été les étapes pour arriver à cette structure ?

1) **2014- 2015** : chaque Institut Partenaire a construit son cursus de formation en fonction d'un premier format proposé par l'ASP. Puis, plusieurs allers-retours ont eu lieu entre les différents Instituts Partenaires et l'ASP pour trouver ensemble le format le plus adéquat permettant de répondre aux 35 standards de la LPsy ; puis, chaque IP a formulé son Rapport d'Auto-évaluation.

2) **mi 2016** : un seul dossier « Filière ASP Intégral » représentant huit approches spécifiques de psychothérapie a été présenté ; l'OFSP n'a pas accepté ce modèle multi-approches. Peter Schulthess et Peter Muller-Locher (ASP) ont vivement défendu le modèle présenté, sans succès ; malgré cela, le concept présenté est reconnu « intéressant » et « d'avant-garde » dans son principe de transversalité des modules génériques par l'Agence d'Accréditation Qualité qui évalue les différentes filières.

4) **fin 2016 – mi-mars 2017** : chaque dossier est restructuré en explicitant les responsabilités de l'ASP et celles de l'organisation responsable de l'approche (pour nous, l'IP-ASAT/IP-SGTA). Le dossier « Filière Analyse Transactionnelle, selon le concept ASP Intégral » est finalisé le 27 avril 2017 et envoyé à l'OFSP.

5) **4 mai 2017** : Nicole Zanetti de l'OFSP accuse réception du dossier pour une première étude sur sa validité formelle (sans encore entrer dans l'analyse du contenu). La complexité des organisations d'AT (européenne, nationale et régionale) ne facilite pas la compréhension des personnes qui ont la responsabilité d'analyser nos structures.

6) **La prochaine étape** sera la visite d'experts qui intervieweront des étudiants, des formateurs, des thérapeutes-didacticiens et un/e responsable de l'administration et des finances.

### **Pour tout savoir depuis le début ...**

... rappelons brièvement nos structures régionales et nationale : l'**ASAT/SGTA** (Association Suisse d'Analyse Transactionnelle/Schweizer Gesellschaft für Transaktionsanalyse), association faitière nationale de l'Analyse Transactionnelle en Suisse, **est composée de deux membres** : l'**ASAT-SR** (Association Suisse d'Analyse Transactionnelle Suisse Romande) regroupant les membres francophones et la **DSGTA** (Deutschschweizer Gesellschaft für Transaktionsanalyse) regroupant les membres suisses germanophones.

La structure de l'ASAT comprend une **commission Déontologie (CD)**, une **commission Formation et Examens (CFE)**, ainsi qu'un regroupement des intérêts des membres autour des quatre champs Conseil, Education, Organisation et Psychothérapie en **Groupements (GP)**. Une commission nommée **IP-ASAT/IP-SGTA** (Institut pour la Formation Psychothérapie de l'ASAT) a été créée au début des années 2000, sous la présidence de Mireille de Meuron, afin de constituer un interlocuteur valable, spécialisé, aux yeux des institutions professionnelles suisses dans le domaine de la Psychothérapie, comme la **FSP** (Fédération Suisse des Psychothérapeutes), l'**ASP** (Association Suisse des Psychothérapeutes) et l'**OFSP** (Office Fédéral de la Santé Publique). Le **Groupement Psychothérapie (GP-ASAT)** constitue le conseil des sages de l'IP-ASAT.

L'ASAT est devenue **membre de la Charte suisse de Psychothérapie** depuis sa création en en 1993 ([www.psychotherapiecharta.ch](http://www.psychotherapiecharta.ch)).

La DSGTA a choisi en 2011 de faire reconnaître le cursus de l'ASAT (et de l'IP-ASAT/IP-SGTA) au travers de l'ASP. En Suisse romande, un cursus a été structuré sous l'égide du Groupement Psychothérapie, selon les exigences de la FSP (pour des raisons de plus grande légitimité de cette association professionnelle en Suisse romande).

Si je rappelle cet historique, c'est dans le but de souligner les différentes orientations prises par l'une ou l'autre des associations régionales, dans le respect de la philosophie fédéraliste de la Suisse, avec ses avantages et ses inconvénients dans le cadre de la reconnaissance des cursus (appelés maintenant Filières) de formation à la psychothérapie en Suisse.

Le cursus du GP-ASAT pour l'ASAT-SR (présenté en lien avec la FSP) et celui de la DSGTA (présenté en lien avec l'ASP) ont été tous deux reconnus provisoirement en 2011 et font partie des 60 filières listées dans l'Ordonnance (OPsy).

**Après l'édition de la LPsy, l'ASAT-SR et la DSGTA se sont unies en 2013, sous l'égide de l'IP-ASAT/IP-SGTA, pour présenter la Filière de Formation Postgrade Psychothérapie en Analyse Transactionnelle.**

### **Qu'en est-il pour les psychologues candidats à la certification, CTA-P ?**

Trois cas de figure se présentent :

A) Le psychologue a démarré sa formation AVANT l'accréditation provisoire du cursus GP-ASAT par la FSP.

Dans ce cas, la FSP ne reconnaît pas le titre de CTA-P comme permettant d'obtenir le titre de psychologue-psychothérapeute. Elle exige une deuxième approche, l'AT ne suffisant pas en soi. Il faut alors passer par le dépôt d'un dossier individuel de reconnaissance de son parcours.

B) Le psychologue a démarré sa formation APRES l'accréditation provisoire du cursus GP-ASAT par la FSP et la TERMINERA AVANT LE 31 MARS 2018. Dans ce cas, la FSP reconnaît le parcours du candidat, avec les justificatifs correspondants aux éléments du cursus.

Dans les deux cas, l'ASP reconnaît le parcours car l'ASAT est membre de la Charte de Psychothérapie depuis 1993 et l'ASP a reconnu le cursus plus généraliste de l'IP-ASAT en 2011. Il demande les documents suivants :

- ♦ **pour la formation de base** : diplôme de la formation de base avec le justificatif de la psychopathologie. Sans études en psychologie, il convient d'envoyer le diplôme du premier cursus universitaire, plus le justificatif pour les connaissances de base en psychologie acquises en complément
- ♦ **pour la formation postgrade** : diplôme de la formation postgrade d'un institut accrédité provisoirement en Suisse avec indication des heures effectuées (pour l'analyse transactionnelle, le diplôme CTA) + tous les documents individuels relatifs aux 100h de supervision et 100h de travail sur soi-même en setting individuel
- ♦ pour la pratique clinique : justificatif de l'année de stage clinique émis par l'institut employeur avec indication de la charge de travail, de la fonction / du domaine d'activité et de la direction professionnelle

C) Les psychologues TERMINANT leur formation APRES LE 31 MARS 2018 sont tenus par la loi de faire deux années de stage au lieu d'une seule précédemment. **Ils seront évalués, SI celle-ci** est accréditée par l'OFSP, selon les critères de la **Filière de Formation Postgrade Psychothérapie en Analyse Transactionnelle**.

Dans le cas où **celle-ci** ne recevrait pas l'accréditation ordinaire, les étudiants devraient changer d'orientation pour obtenir un titre de psychologue-psychothérapeute. Dans ce cas, l'institut de formation de la nouvelle orientation choisie par l'étudiant aura l'obligation de reconnaître 50% des heures effectuées dans l'orientation précédente.

**Nous ne savons pas encore**, comme tous les instituts de formation engagés dans la démarche d'obtention de l'accréditation ordinaire par l'OFSP, **si la filière sera reconnue**. C'est une situation complexe, difficile à vivre pour les étudiants et les certifiés qui doivent justifier leur parcours malgré leur réussite à l'examen, ainsi que pour les formateurs et superviseurs qui s'engagent dans la reconnaissance de l'AT.

**Nous démontrons depuis 2011 la valeur de l'approche AT et l'exigence ainsi que le professionnalisme de nos structures et de nos professionnels. Nous croyons en la réussite du travail engagé.**